

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2025

FORMER LES JEUNES AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE - (N° 703)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6 (Rect)

présenté par

M. Lioret, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:**

I. – Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'intégration d'un module spécifique relatif à la prévention et à la gestion du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement dans les formations aux premiers secours en santé mentale accessibles aux jeunes.

II. – Ce rapport évalue notamment les liens entre le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement et les troubles en santé mentale chez les jeunes âgés de douze à vingt-cinq ans ainsi que les bénéfices attendus d'un tel module pour améliorer la prévention, identifier les situations de harcèlement et renforcer le bien-être mental en milieu scolaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le harcèlement scolaire constitue une problématique majeure affectant chaque année environ 10 % des élèves en France, soit près de 700 000 jeunes. Les conséquences sont souvent graves, touchant la santé mentale des victimes : troubles anxieux, dépression, isolement social, voire idées suicidaires. Le cyberharcèlement amplifie ce phénomène, en touchant 20 % des collégiens, souvent avec une intensité accrue en raison de la permanence et de la viralité des agressions via les réseaux sociaux.

Ainsi, cet amendement vise à demander au Gouvernement un rapport évaluant : l'impact du harcèlement scolaire sur la santé mentale des jeunes, la faisabilité d'intégrer un module spécifique de prévention et de gestion du harcèlement scolaire dans les formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM) destinées aux jeunes et l'efficacité potentielle de ces formations dans la réduction des situations de harcèlement et la promotion du bien-être scolaire.

Le rapport permettra de mieux cerner l'ampleur du phénomène et d'identifier les meilleures pratiques pour inclure cette dimension dans les formations existantes, en ciblant à la fois la prévention et la capacité des élèves à intervenir de manière appropriée.